



**S3PI de l'Artois**

**Commission de Suivi de Site  
de la société STYROLUTION  
à Wingles**

**RELEVÉ DE CONCLUSIONS**

**Réunion du jeudi 24 juin 2021**

**Présidée par : M. Jean-François ROUSSEL Secrétaire Général sous-préfecture de Lens**

**Lieu : Sous-Préfecture de Lens**

**Objet : CSS de la société STYROLUTION à Wingles**

**Rédacteur : Jérôme HERBAUT**

**Téléphone : 03 21 63 69 37**

**Mel : [jerome.herbaut@developpement-durable.gouv.fr](mailto:jerome.herbaut@developpement-durable.gouv.fr)**

**PJ: liste des participants + Glossaire**

**I) Objet de la reunion**

L'objet de la réunion de la CSS est la présentation du rapport d'activité 2020 de STYROLUTION. Ce document a été transmis au préalable à l'ensemble des membres de la CSS (sans la partie projet qui comporte des données confidentielles).

M.ROUSSEL fait un tour de table pour que chacun des participants puisse se présenter.

II) **Présentation effectuée par M. David HAVET et M. Hervé GIBault**

**Le diaporama présenté est téléchargeable sur le site [www.s3pi-artois.fr](http://www.s3pi-artois.fr).**

Sont exposés, entre autres, les points particuliers suivants :

• Au titre du SGS:

- Changement de personnel avec notamment l'arrivée d'un nouveau directeur de site en la personne de Monsieur Hervé GIBault, et d'un responsable HSE en la personne de Monsieur David HAVET.

- Formation :

Mise en place de plans de formation des nouveaux embauchés

Formation dans le cadre du projet WIMAP (conversion d'une ligne de production de polystyrène)

Modifications administratives / Réglementaires :

- APC du 19/06/2020 pour les activités et installations de fabrication et stockage du polymère ABS. Donné acte de l'EDD du projet WIMAP.

Gestion des situations d'urgence :

- Plan d'Opération Interne : révision du POI avec les nouveaux scénarios relatifs au projet WiMAP
- Exercice POI initialement prévu en décembre 2020 reporté du fait de la crise sanitaire.

Surveillance des performances :

- Une perte de confinement le 29 juin 2020, lors du remplacement d'une vanne manuelle sur le circuit de soutirage du réservoir. 30 m<sup>3</sup> de monomère de styrène a été contenu dans la rétention sans conséquence environnementale ni humaine.

REX perte de confinement :

Investigation faite avec analyse des causes :

- Pas de consignation électrique
- Vérification de la consignation non réalisée par la supervision

Audits et revues de direction :

- 3 Inspections DREAL le 13/02/20, le 30/06/2020, et le 01/07/2020

La première portant sur les moyens de lutte incendie et phénomènes dangereux du projet WiMAP, la seconde faisait suite à la perte de confinement du 29/06/2020. La troisième quant à elle portant sur les activités et installations de fabrication et de stockage d'ABS.



#### Programme de Prévention :

- 1700 K€ investis en 2020 dont 1150 K€
- Au titre des risques chroniques :
  - Diminution des prélèvements d'eau dans la nappe de craie suite à l'arrêt de la 3è ligne ;
  - Rejets dans l'air : maintien de la réduction des émissions de COV par rapport à l'année de référence du SME (respect des valeurs limites d'émission prescrites par l'Arrêté d'Autorisation).
  - Une valorisation des déchets produits sur le site à hauteur de 98 %
- Projet RECYCLAGE :
  - Ce projet est le premier développement d'un procédé technologique innovant pour le recyclage du polystyrène ;
  - La construction de l'Usine Pilote sera faite fin 2022 pour un montant de 4 M€;
  - La construction de l'unité (66 M€) à l'horizon 2024 permettra de recycler 15000 tonnes par an de polystyrène

#### Echanges :

Monsieur KORPOSKI souhaite savoir s'il va y avoir une nouvelle campagne d'information des populations autour du site.

Monsieur HERBAUT-DEQUIDT du S3PI-Artois explique que la dernière campagne d'information a été déployée fin 2017 et que la prochaine aura lieu fin 2022.

Monsieur ROUSSEL souhaite savoir quand aura lieu le prochain exercice POI/PPI ?

Le Lt THERNISIEN explique que pour l'instant la hiérarchie n'a pas autorisé la reprise des exercices POI/PPI.

M. ROUSSEL aimerait qu'un exercice POI soit réalisé, dès que ce sera possible.

Monsieur ROUSSEL souhaite savoir si une visite d'entreprise avec le SDIS est possible ?  
Le Lt THERNISIEN explique que ce sera possible.

M. KORPOSKI souhaite savoir si une prise de contact a eu lieu avec OI Manufacturing concernant les problématiques d'odeurs.

Monsieur HAVET explique que le site récupère historiquement les eaux de la verrerie et de la place de la verrerie. Tous les réseaux en amont ont été condamnés, et il ne reste plus que celui de la place de la verrerie. Parfois il peut y avoir des odeurs qui remontent par les égouts notamment place de la verrerie.

M. KORPOSKI souhaite savoir s'il y a eu des événements en 2021.

Monsieur GIBault explique qu'il y a eu une irisation du canal en février 2021, une chaudière s'est déclenchée car il y avait de l'eau dans le réservoir. Lors de la purge, un

opérateur a effectué une grande purge, et des oligomères ont été déversés dans le canal. Des actions correctives ont été mises en place.

Monsieur GIBault remercie les acteurs qui sont intervenus dans le cadre de cet incident.

Monsieur ANTONINI souhaite savoir où vont partir les déchets qui seront générés dans le cadre de la nouvelle installation.

Monsieur GIBault, explique que les déchets qui ne pourront être valorisés sur site seront envoyés chez un prestataire extérieur, le transport se fera par la route et représentera environ 1 camion tous les 15 jours.

Michel CALIBRE demande s'il est possible d'avoir un signalement en amont lors du déchargement des barges le long du chemin de halage.

Monsieur GIBault est totalement d'accord et explique qu'il faut déterminer le type de signalisation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Monsieur ROUSSEL propose qu'il y ait une réunion sur le sujet avec les parties prenantes.

**Que dit le règlement du PPRT pour la zone r3 (le long du chemin du halage) ?**

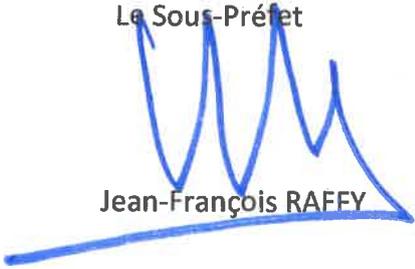
« La zone «r3» du plan de zonage réglementaire du PPRT est concernée par des aléas toxiques Moyen + à Faible, thermiques Fort + à Faible et des aléas de surpression Très Fort + à Faible. 1.

**Mesures relatives à l'utilisation et à l'exploitation : sont interdits dans cette zone :**

- Tout rassemblement de personnes (arrêts, points sédentaires en cas de manifestations) de nature à exposer du public
- Le stationnement ou l'arrêt sur la voie d'eau et les chemins de halage de tout type de véhicules hors ceux liés à l'exploitation de l'établissement à l'origine du risque et ceux nécessaires à l'entretien
- L'accès au chemin de halage longeant le site industriel lors des manipulations liées à l'exploitation de ce site
- L'exploitation du canal pour la pratique de la pêche

Monsieur ROUSSEL remercie l'ensemble des participants et clôt la réunion.

Le Sous-Préfet



Jean-François RAFFY

# Liste des participants :

## **Etat**

Jean-François ROUSSEL, Secrétaire Général sous-préfecture de Lens

Aude ARNOULD, sous-préfecture de Lens

Violina IORDANOVA, Inspecteur des Installations Classées UD de l'Artois DREAL HDF

Christophe THERNISIEN, service prévision des risques SDIS 62

Laurent LATURELLE, DDTM 62

## **Exploitant**

Hervé GIBAUT, directeur du site STYROLUTION de Wingles

David HAVET, responsable HSE du site STYROLUTION de Wingles

## **Salariés**

Jean-Luc PALINIEWICZ, représentant des salariés de INEOS STYROLUTION

## **Collectivités Territoriales**

Georges KORPOSKI, adjoint Mairie de Wingles

Michel CALIBRE, adjoint Mairie de Vendin le Vieil

Francis HIEST, représentant Mairie de Vendin le Vieil

Ludovic MONTAGNE, représentant de la Mairie de Meurchin

## **Associations et riverains**

Jean-François ANTONINI, représentant des riverains

*Etait aussi présent Jérôme HERBAUT-DEQUIDT pour le S3PI de l'Artois*

# GLOSSAIRE

APC (Arrêté Préfectoral Complémentaire)

REX (Retour d'Expérience)

SGS (Système de Gestion de la Sécurité)

PCR (Personnel Compétent en Radioprotection)

URT (Unité de Risques Technologiques)

MMR (Moyens de Maîtrise des Risques)

IPS (Importante Pour la Sécurité)

Bref Pol (Best available techniques REferences documents) sont les documents de références sur les Meilleures Techniques Disponibles (MTD)

DND (Déchets Non Dangereux)

DD (Déchets Dangereux)

PPI (Plan Particulier d'Intervention)

PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques)

EDD (Etude De Dangers)